



Formations continues de circonscription

Le SE-UNSA revendique le remboursement des frais de déplacement

> NOUS DEVONS REFUSER DE « PAYER POUR TRAVAILLER » !

Le nombre des formations continues de circonscription, Lex-animations pédagogiques, a augmenté en 2008, leur volume passant de 12 à 18 h, donc le nombre de déplacements, et parfois les distances aussi. Par ailleurs, le coût du carburant est loin d'être stable.

Et parallèlement, dans le département de la Somme, l'Administration refuse toujours d'appliquer la loi en n'indemnifiant pas les déplacements occasionnés pour se rendre aux animations pédagogiques.

A cette rentrée 2012, compte tenu des changements ministériels intervenus au printemps, le SE-UNSA renouvelle sa demande de remboursement et donc l'envoi, avec les convocations, de l'ordre de mission et de l'imprimé permettant le remboursement.

Face à la dégradation permanente des conditions de travail des enseignants et à la diminution de leur pouvoir d'achat, **le SE-UNSA renouvelle sa consigne, pas de déplacement sans ordre de mission pour les animations pédagogiques, dès lors que celles-ci se situent dans une commune autre que la commune de résidence administrative ou de la résidence familiale et non desservie par un réseau de transport en commun.**

Le SE-UNSA réclame l'équité de traitement des enseignants sur l'ensemble du territoire et exige l'application de la réglementation.

Vous trouverez, ci-contre, la lettre adressée par le SE-UNSA au DASEN pour l'informer de la relance de la consigne syndicale « *Pas de déplacement sans ordre de mission* » à défaut de réponse positive de sa part.

RAPPEL DE LA CONSIGNE :

Dès que vous avez connaissance de la date d'une formation continue de circonscription dans une commune différente de votre commune de résidence administrative ou familiale (sauf commune limitrophe desservie par un réseau de transport en commun), vous adressez la lettre ci-contre au DASEN par la voie hiérarchique.

Vous pouvez télécharger la lettre sur notre site à l'adresse :

<http://sections.se-unsa.org/80/spip.php?article1421>

Ginette Roussel
Secrétaire écoles



Amiens le 24 août 2012

Philippe DECAGNY
Secrétaire Général



Monsieur le Directeur Académique,

Depuis votre arrivée dans notre département, nous vous avons renouvelé, à plusieurs reprises, notre demande de remboursement des frais de déplacement occasionnés par les réunions de formation continue en circonscription anciennement appelées animations pédagogiques.

Vous nous avez toujours répondu que l'enveloppe budgétaire ne vous le permettait pas et que vous aviez donné des instructions aux IEN pour diversifier les lieux de ces formations.

En ce début d'année scolaire 2012-2013, compte tenu des changements ministériels intervenus ces derniers mois, le SE-UNSA renouvelle sa demande de remboursement des frais de déplacement pour les formations continues en circonscription à compter de cette présente rentrée scolaire.

A défaut de réponse positive de votre part, le SE-UNSA reconduira sa consigne syndicale « *pas de frais, pas de déplacements* » afin de préserver l'intérêt de nos collègues qui sont fondés à réclamer l'application de la réglementation en vigueur (décret 2006-781 du 3 juillet 2006) imposant le remboursement de ces frais de déplacement.

Afin de défendre les intérêts des professeurs des écoles, et plus particulièrement de lutter contre la régression de leur pouvoir d'achat, je vous informe que le SE-UNSA conseillera aux enseignants d'appliquer la consigne syndicale : « *Pas de déplacement sans ordre de mission* ».

Ainsi, le SE-UNSA appelle les collègues, s'ils ne sont pas destinataires, avec leur convocation, d'un ordre de mission et d'un imprimé permettant le remboursement, conformément à la loi, à rester dans leur école pour y assurer leurs obligations de service et à ne plus se rendre aux formations continues de circonscription qui ne se tiendraient pas dans leur commune d'affectation ou de résidence.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, nos salutations distinguées.

Nom :

Prénom :

Établissement d'affectation :

Le.....

Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale

S/C de M..... l'Inspect.....
de l'Éducation Nationale de la circonscription de

Objet : Demande de convocation et d'ordre de mission pour une formation continue en circonscription

Monsieur le Directeur Académique,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis invité(e) à participer à formation continue en circonscription qui doit se dérouler leà.....à l'initiative de mon Inspect..... de l'Éducation nationale.

La participation à ces animations pédagogiques, définie dans le décret 91-41 du 14/01/1991 et la circulaire du 15/01/1991 parue au BO n°5 du 31/01/91, est donc comprise dans mes obligations de service.

En conséquence, je vous remercie de me faire parvenir une convocation avec ordre de mission accompagnés des modalités et documents nécessaires au remboursement des frais de déplacements, conformément au décret 2006-781 du 3 juillet 2006.

En l'absence de ces documents, je ne pourrai assister à cette réunion. Par contre, j'assurerai mon obligation de service en étant présent(e) dans mon école.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes sentiments respectueux.